

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 22 MAI 2025

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 32 - Procurations : 10

Rappel des dates : Convocation Générale : 16/05/2025 - Affichage : 16/05/2025

Le vingt-deux mai deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Cérès de Torcé-en-Vallée sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier		Pouvoir donné à Anne-Marie DELOUBES - 22/05/25	
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Dominique CHARPENTIER-19/05/25	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 19/05/25	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir donné à Raymond ESNAULT - 20/05/25	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 22/05/25	
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à Stéphane FOUQUET - 22/05/25	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine		Pouvoir donné à Jackie SURUT - 20/05/25	
	CHRISTIANY Damien		Pouvoir donné à André PIGNÉ - 22/05/25	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir donné à Martial LATIMIER - 16/05/25	
	PENNETIER Stéphane		Pouvoir donné à Céline MATHÉ - 18/05/25	
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves			X

Monsieur Alain DUTERTRE est élu secrétaire de séance.

Objet : Vente des parcelles rue Basse à la commune de Bouloire – Modification de la désignation des parcelles

Délibération n° 2025-05-063

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, par délibération n° 2024-059 du 23 mai 2024, de céder trois parcelles situées à Bouloire à cette commune. La désignation des parcelles contenues dans les délibérations de la commune de Bouloire et celle de notre Collectivité étant erronée, il est nécessaire de la corriger.

Les biens cédés à la commune de Bouloire sont donc désignés, suivant le dossier du géomètre-expert, comme suit :

- un terrain à bâtir, le tout sis commune de Bouloire, Rue Basse, et figurant au cadastre remembré : **section ZH numéro 390** pour une contenance de 24 a 44 ;
- un bâtiment avec terrain autour, le tout sis commune de Bouloire, Rue Basse, et figurant au cadastre rénové : **section AC numéro 191** pour une contenance cadastrale de 00 a 53 et **Section AC numéro 192** pour une contenance cadastrale de 04 a 35, soit un ensemble de 05 a 88.

Le prix de la cession convenu entre les deux parties sur la base d'une estimation de la DIE, d'un montant de soixante mille euros (60 000 euros), reste inchangé.

La présente cession fera l'objet d'un acte administratif de cession certifié par le Président de la Communauté de communes. Le 1er Vice-président est désigné pour représenter notre Collectivité et signer l'acte administratif de cession.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu les avis de la Direction de l'Immobilière de l'État,
Vu les propositions de prix de la commune de Bouloire,
Vu le procès-verbal de délimitation établi par le Cabinet Barbier, Géomètre-Expert modifiant la désignation des parcelles figurant au cadastre,

Après en avoir délibéré ;

- **Abroge** la délibération n° 2024-059 du 23 mai 2024,
- **Accepte** la modification de la désignation des parcelles figurant au cadastre, tel que susmentionné,
- **Habilite** le Président et le 1er Vice-Président à signer l'acte administratif de cession ainsi que tous les actes nécessaires à la vente.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 23 Mai 2025,

Le Président,
André PIGNÉ



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.